

**RAPPEL : Comme chaque année la collecte des déchets verts s'interrompt pendant l'hiver du 1<sup>er</sup> décembre à mi-mars.**

**Par ailleurs, deux collectes spéciales pour les sapins sont prévues en janvier.**

**Voici les dates de dernière collecte des déchets verts pour chaque commune de la communauté de communes, (conformément au calendrier de collecte) :**

▶ **Plailly : 19/11**

*Pendant cette période d'interruption, il est évidemment possible de déposer les déchets verts en déchetterie.*

La CCAC encourage également à la pratique du compostage, du mulching et du paillage et vous soutient dans l'achat d'un ou plusieurs outils vous permettant de réduire vos déchets verts.

Vous pouvez télécharger le dossier de demande d'aide : <http://www.ccac.fr/Actualites/A-la-une/Reduction-des-dechets-fermentescibles-la-CCAC-vous-soutient-aide-a-l-achat>

**Deux collectes par commune sont prévues en janvier pour ramasser les sapins de Noël (naturels et sans décoration).**

Dates de collecte des sapins de Noël :

▶ **Plailly : 14/01 et 28/01**

**ATTENTION :**

**A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, dans le cadre de la réduction des déchets, de l'optimisation des tournées de collecte et compte tenu des outils de prévention mis à disposition, les volumes des déchets verts collectés à domicile seront limités à 1 100 litres par collecte. Soit 3 bacs à roulettes de 360 litres ou 11 sacs biodégradables de 100 litres. Les dépassements de volume ne seront pas collectés et devront être portés en déchetterie.**

*Plus d'informations sur la collecte des déchets sur le site internet [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr) rubrique Collecte des déchets*